AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_07-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/16

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-07

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		262 685,85		346 485,92		609 171,77
Opérations de l'exerc.	928 335,84	1 164 908,71	997 446,39	766 415,57	1 925 782,23	1 931 324,28
TOTAUX	928 335,84	1 427 594,56	997 446,39	1 112 901,49	1 925 782,23	2 540 496,05
Résultats de clôture		499 258,72		115 455,10		614 713,82
Restes à réaliser			72 565,95	59 420,04	72 565,95	59 420,04
TOTAUX CUMULES	928 335,84	1 427 594,56	1 070 012,34	1 172 321,53	1 998 348,18	2 599 916,09
Résultats définitifs		499 258,72		102 309,19		601 567,91

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_07-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/17

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-07

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2017 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_08-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/18

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-08

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2017,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_09-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/19

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-09

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2017, statuant sur les résultats de l'exercice 2017 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 499 258,72 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- excédent reporté – section de fonctionnement (compte 002) 249 258,72 €
- virement à la section d'investissement (compte 1068) 250 000,00 €

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_10-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/20

Cachet et paraphe

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-10

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2018

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2018 les taux d'imposition des taxes directes locales.

Il rappelle que le produit fiscal attendu concernant les Taxes d'Habitation, Foncière bâtie et Foncière non bâtie contribue à l'équilibre du budget de la commune.

Le Maire propose de porter les taux d'imposition pour l'année 2018 à :

Taxe d'Habitation	13,64 %
Taxe Foncière bâtie	9,05 %
Taxe Foncière non bâtie	28,36 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter lesdits taux d'imposition tels qu'énoncés ci-dessus.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_11-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/21

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

JMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-11

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.

ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2017 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2017 s'élevant à 499258,72 euros à la section de fonctionnement pour un montant de 249 258,72 euros (compte 002) et à la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 250 000,00 euros.

Précise que le budget principal 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 2 266 804,55 euros (fonctionnement et investissement).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget Primitif 2018 de la Commune arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_12-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/22

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-12

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe eau et assainissement dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		6 127,98		176 536,11		182 664,09
Opérations de l'exerc.	122 758,82	141 142,68	64 406,96	43 350,00	187 165,78	184 492,68
TOTAUX	122 758,82	147 270,66	64 406,96	219 886,11	187 165,78	367 156,77
Résultats de clôture		24 511,84		155 479,15		179 990,99
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	122 758,82	147 270,66	64 406,96	219 886,11	187 165,78	367 156,77
Résultats définitifs		24 511,84		155 479,15		179 990,99

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_12-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/23

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-12

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2017 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_13-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/24

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-13

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2017,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_14-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/25

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-14

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2017, statuant sur les résultats de l'exercice 2017 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 24 511,84 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat à la section de fonctionnement (compte 002).

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_15-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/26

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-15

VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2017 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,
Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2017 s'élevant à 24511,84 euros à la section de fonctionnement (compte 002)
Précise que le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 326 207,47 euros (fonctionnement et investissement).
Le Conseil Municipal,
Décide d'adopter le Budget Primitif 2018 de la Commune arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_16-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/27

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-16

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Nombre de membres	Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice : 15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour : 13	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
Votants : 13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe cimetière dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		4 541,59	27 555,02		27 555,02	4 541,59
Opérations de l'exerc		1 200,06				1 200,06
TOTAUX		5 741,65	27 555,02		27 555,02	5 741,65
Résultats de clôture		5 741,65	27 555,02		21 813,37	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		5 741,65	27 555,02		27 555,02	5 741,65
Résultats définitifs		5 741,65	27 555,02		21 813,37	

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_16-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/28

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-16

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

S'agissant d'une comptabilité de stocks le déficit est justifié.

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2017 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_17-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/29

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-17

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 207 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2017,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_18-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/30

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-18

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2017, statuant sur les résultats de l'exercice 2017 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 5 741,65 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat à la section de fonctionnement (compte 002).

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_19-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/31

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-19
VOTE DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE 2018

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2017 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,
Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2017 s'élevant à 5 741,65 euros à la section de fonctionnement (compte 002).
Considérant la possibilité de voter en suréquilibre un budget dont la section de fonctionnement reprend les excédents,
Le Conseil Municipal,
Décide d'adopter le Budget annexe 2018 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_20-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/32

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-20

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Le Maire rappelle que par délibération du 12 décembre 2017 visée par les services de la préfecture le 14 décembre 2017, vous l'avez autorisé à confier au SILCEN la maîtrise d'ouvrage déléguée concernant les travaux de construction d'une école primaire et maternelle.
Suite à la consultation de maîtrise d'œuvre décidée lors d'une réunion du Comité Syndical, il a été choisi le cabinet MAP à Nice, afin d'assurer le suivi technique de ce futur chantier.
Le Maire demande donc au Conseil Municipal de choisir le cabinet MAP en tant que maître d'œuvre de l'opération.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Entérine le choix du cabinet MAP à Nice en tant que maître d'œuvre de l'opération,
- Autorise le maire à signer avec le SILCEN la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et tous documents nécessaires au bon déroulement de cette délégation.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_21-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/33

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-21

CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Le Maire rappelle que par délibération du 12 décembre 2017 visée par les services de la préfecture le 14 décembre 2017, vous l'avez autorisé à confier au SILCEN la maîtrise d'ouvrage déléguée concernant les travaux de construction d'une salle multi-activités.
Suite à la consultation de maîtrise d'œuvre décidée lors d'une réunion du Comité Syndical, il a été choisi le cabinet MAP à Nice, afin d'assurer le suivi technique de ce futur chantier.
Le Maire demande donc au Conseil Municipal de choisir le cabinet MAP en tant que maître d'œuvre de l'opération.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Entérine le choix du cabinet MAP à Nice en tant que maître d'œuvre de l'opération,
- Autorise le maire à signer avec le SILCEN la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et tous documents nécessaires au bon déroulement de cette délégation.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE
006-210600920-20180412-2018_22-DE
Reçu le 13/04/2018

FEUILLET N° 2018/34

Cachet et paraphe

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 12 avril 2018

Délibération n° 2018-22

MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I.)

Nombre de membres		Date de convocation : 5 avril 2018
En exercice :	15	Date d'affichage : 6 avril 2018
Pour :	13	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Votants :	13	**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille dix huit et le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.
PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Manuela GALLY, Messieurs Rémy PASSERON, Olivier GUIDO, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.
ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI.
ABSENT : Messieurs Wilfried SEGURA, Christian AUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Jocelyne CALLEGARI

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L. 2225-1 et suivants et les articles R. 2225-1 et suivants,
Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1123 du 22 décembre 2017, portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie des Alpes-Maritimes,

Considérant la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de PEILLON sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale D.E.C.I. du Maire,
Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune de PEILLON,

Le Conseil Municipal dans sa séance de ce jour, suite à la présentation faite par Monsieur le Maire de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à :

- Rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie,
- Faire réaliser les contrôles techniques annuels pour les P.E.I. sous pression, publics.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE PEILLON - Alpes Maritimes 06440 -

Jean-Marc RANCUREL